

[Text]

here, the intent was that should there be witnesses before us that we would be interviewing that a meeting can take place, as opposed to the way it was worded before. In other words, the committee can sit and, in fact, we can hear witnesses. As it was stated before, if the chairman were not here obviously a meeting could not take place. So the intent of the amendment was so that we could carry on our function and I really do not think we should get hung up on the logistics of this. This committee can function as a very viable group and that was the intent of my amendment, sir. If we are going to get bogged down in these little intricacies and so on and so forth, we will not accomplish anything. My intention is to further the actions of this committee, sir. And on that I would call for the question.

**The Chairman:** I will put the amendment to the motion then.

The amendment is moved by Mr. Holtmann that the chairman or person designated by the chairman be added to the motion.

Amendment agreed to

• 1035

**The Chairman:** We will then proceed to the motion as amended. Mr. Fretz has moved that motion. Is everyone clear on the motion?

**Mr. Caccia:** Perhaps you might read it again, please.

**The Chairman:** The motion reads:

that the chairman be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present, providing there are four members present, including the chairman or person designated by the chairman.

**Mr. Caccia:** Again, Mr. Chairman, I have begun to sound like a broken record and that is not my ambition in life, so just for the sake of brevity, I will register the same feelings and views I registered in the preceding half hour; namely, to express the disappointment and dismay of my colleagues and myself on this side that the government and the government members on this committee are ignoring the importance of including the opposition in the quorum. This is a very serious setback for democracy.

**The Chairman:** Mr. Manly.

**Mr. Manly:** I simply ask that this be a roll call vote.

Motion as amended agreed to: yeas, 7; nays, 3

**The Chairman:** We now have that problem solved. We need a motion requiring that the chairman be empowered to authorize the payment of expenses for witnesses. Now, in the past we have changed that motion slightly in this committee that it be restricted to three members of the party of witnesses. I am open to discussion or question on that previous motion

[Translation]

et à ce titre je précise que l'intention était de pouvoir réunir le Comité pour l'audition des témoins, alors que ce n'était pas possible d'après l'énoncé précédent. Autrement dit, le Comité est habilité à siéger et peut, en fait, entendre des témoins. Comme il a été dit auparavant, en l'absence du président cette réunion ne pourrait avoir lieu, et l'intention de l'amendement était de nous permettre de nous acquitter de notre fonction. Je crois qu'il ne faut vraiment pas ergoter ainsi sur des vétilles. Ce Comité constitue une entité parfaitement à même de fonctionner, et c'est ce que devait rendre possible mon amendement, monsieur. Si nous nous attardons maintenant en arguties et coupons les cheveux en quatre, nous n'accomplirons jamais rien. Or je voudrais justement permettre à ce Comité de prendre des initiatives, et c'est pourquoi je propose cet amendement.

**Le président:** Je vais donc demander que l'on vote sur l'amendement à la motion.

M. Holtman propose d'ajouter à la motion «le président ou la personne désignée par le président».

L'amendement est adopté.

**Le président:** Nous passerons maintenant à la motion telle que modifiée. M. Fretz a proposé la motion. Tout le monde l'a bien comprise?

**M. Caccia:** Vous pourriez peut-être la relire, s'il vous plaît.

**Le président:** Voici la motion:

que le président soit autorisé à tenir des réunions, à recevoir et à autoriser l'impression des témoignages en l'absence d'un quorum, pourvu que quatre députés soient présents, y compris le président ou la personne désignée par ce dernier.

**M. Caccia:** Encore une fois, monsieur le président, je commence à avoir l'air de radoter, ce qui n'est pas du tout mon ambition, et pour abréger ces délibérations, je voudrais faire état des mêmes sentiments et opinions que j'ai exprimés il y a une demi-heure; je veux parler de la déception et de la stupéfaction de mes collègues et de moi-même, de ce côté de la table, du fait que le gouvernement et les députés de la majorité qui siègent à ce Comité refusent de reconnaître combien il est important d'inclure l'opposition dans le quorum. C'est une régression très grave pour la démocratie.

**Le président:** Monsieur Manly.

**M. Manly:** Je voudrais simplement demander que le vote se fasse par appel nominal.

La motion telle que modifiée est adoptée par sept voix contre trois.

**Le président:** Nous avons maintenant résolu ce problème. Nous avons besoin d'une motion prévoyant que le président a le pouvoir d'autoriser le paiement des dépenses des témoins. Par le passé, nous avons légèrement modifié cette motion dans ce Comité afin que le paiement soit limité à trois membres par groupe de témoins. Je suis prêt à discuter ou à entendre des questions sur cette ancienne motion, mais il en faudrait une